

## Chapitre 6

# L'offre de travail peut encore augmenter

*Ce chapitre examine comment accroître l'offre de travail pour atteindre une croissance potentielle plus élevée. Les problèmes structurels sur le marché du travail restent limités. L'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne, récemment étendu aux nouveaux membres de l'UE, a eu peu d'impact jusqu'à présent. Cependant, alors que les taux d'emploi sont élevés, il y a néanmoins des marges considérables pour augmenter l'offre de main-d'œuvre féminine en éliminant les obstacles à leur participation à temps complet au marché du travail. Ceci pourrait également contribuer à compenser l'impact négatif du vieillissement de la population sur l'offre de travail qui est attendu au cours des prochaines décennies.*

## Les problèmes structurels sur le marché du travail demeurent limités

Malgré une faible croissance tendancielle, le marché du travail suisse se porte bien : les taux d'emploi sont élevés, tandis que le chômage est toujours faible en comparaison des autres pays (graphique 1.20). Cependant, depuis le début des années 90, le chômage augmente petit à petit sous l'effet notamment de facteurs structurels. Alors qu'il était pratiquement inexistant au début des années 90, le taux de chômage structurel est maintenant estimé à environ 2.5 %. Deux facteurs ont sans doute joué un rôle majeur dans cette évolution. *En premier lieu*, un régime d'assurance chômage un peu plus généreux dans les années 90 a peut-être élevé le niveau du salaire minimum que les travailleurs sont prêts à accepter et réduit les incitations de certains à chercher du travail. *En second lieu*, de nombreux travailleurs étrangers qui avaient habituellement des permis de travail de courte durée et dont le nombre pouvait fluctuer en fonction du cycle ont maintenant des autorisations de séjour de longue durée et apparaissent donc dans les statistiques suisses. Le chômage de longue durée reste peu élevé, toutefois, malgré des pointes en périodes de récession.

Les autorités restent prudentes et limitent autant que possible les effets désincitatifs de l'assurance chômage à la fois sur la demande et sur l'offre de main-d'œuvre. La réforme du système d'indemnisation du chômage en 2003 a réduit la durée de paiement des indemnités et les taux de cotisation, tout en allongeant la période de cotisation (OCDE, 2004a). En juillet 2005, le système a été rendu plus restrictif en n'autorisant les cantons à chômage élevé à étendre la durée d'indemnisation qu'aux travailleurs de plus de 50 ans, ce qui renforce les pressions sur les services de placement régionaux à améliorer leurs performances. Bien que le financement reçu par les services de placement régionaux ne soit plus lié à leurs résultats depuis 2003, ces derniers continuent d'être publiés et utilisés pour la prise de décisions.

La pénurie de places d'apprentissage et le chômage des jeunes sont désormais au centre des préoccupations gouvernementales, même si les problèmes sont limités par rapport à ceux des autres pays. Les jeunes connaissent un chômage supérieur à la moyenne pour l'ensemble de l'économie mais de plus courte durée. Les problèmes sont dus à la faiblesse de la demande de main-d'œuvre, qui touche davantage les jeunes à la recherche d'un premier emploi, et au fait que les cohortes de jeunes sont temporairement plus nombreuses. Cependant, certaines évolutions structurelles, comme la part croissante de certains services dans l'économie – secteur qui offre généralement moins de places d'apprentissage, la spécialisation plus poussée des entreprises et le besoin de main-d'œuvre ayant de meilleures qualifications, jouent également un rôle. Le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures visant à augmenter la demande de la part des entreprises et à améliorer la concordance entre les besoins et l'offre de main-d'œuvre, surtout pour les jeunes immigrants ou ceux qui ont un niveau scolaire médiocre (encadré 6.1). À moyen terme, cependant, les mutations structurelles qui s'opèrent dans l'économie, et plus particulièrement la nécessité d'avoir des qualifications tertiaires plus élevées, obligeront

### Encadré 6.1. **S'attaquer au manque de places d'apprentissage et au chômage des jeunes**

Une étude récente (Wolter and Schweri, 2003) a montré que la principale raison pour laquelle certaines entreprises n'offrent pas de places d'apprentissage est que les avantages escomptés sont trop faibles en comparaison des coûts, du fait de la petite taille de l'entreprise ou de son haut degré de spécialisation qui limite la quantité de travail qui peut être confiée à l'apprenti. Le gouvernement a mis en place un groupe d'étude en 2003, dont les tâches ont été reprises par un comité permanent, chargé de s'attaquer au problème de la pénurie de places d'apprentissage (Département fédéral de l'économie, 2005). Les mesures sont centrées sur l'augmentation de l'offre de places d'apprentissage et l'amélioration de la concordance entre l'offre et la demande, surtout pour les jeunes immigrants et pour ceux qui sont un niveau scolaire peu élevé. Du côté de l'offre, il s'agit essentiellement de stimuler la création de réseaux d'entreprises qui proposent des places afin de surmonter les difficultés liées à la petite taille et à la spécialisation accrue des entreprises. Les deux principaux instruments sont le recrutement de responsables locaux chargé de développer l'offre de places d'apprentissage et l'apport d'un financement initial pour ces réseaux\*. Du côté de la demande, le régime d'assurance chômage organise des programmes de motivation pour les jeunes en difficulté, avec un système de mentors individuels et de contacts avec des jeunes qui sont déjà en apprentissage. Un autre instrument important est les offres transitoires qui préparent le jeune à un apprentissage (en complétant éventuellement sa formation) et comblent la pénurie de places d'apprentissage durant les phases de récession économique.

Pour les jeunes diplômés à la recherche d'un emploi, le gouvernement a créé des stages professionnels financés principalement par le régime d'assurance chômage ainsi que des stages dans des « entreprises d'entraînement ». À partir d'avril 2005, le système de mentors pour les jeunes en fin d'apprentissage sera aussi amélioré avec une nouvelle offre de formation continue pour les enseignants des écoles professionnelles.

\* Les autres mesures sont la création de périodes d'apprentissage plus courtes (2 ans), la création d'un label pour les entreprises qui offrent des places d'apprentissage, la diffusion d'informations sur les coûts/avantages de la formation d'apprentis et la prise en compte de ces aspects économiques dans les futures réformes des professions.

peut-être davantage de jeunes à choisir l'enseignement général (suivi d'un enseignement tertiaire) au lieu de la formation professionnelle (Mühlemann et al., 2004).

## **L'Accord sur la libre circulation des personnes signé avec l'UE a eu peu d'effets jusqu'à présent**

Un fait nouveau important qui aura des répercussions sur le marché du travail dans les années à venir est la signature d'un accord bilatéral avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes (ALCP, Accord sur la libre circulation des personnes). Un Accord de ce type est en vigueur en Suisse depuis juin 2002 pour les anciens membres de l'Union européenne et son extension aux nouveaux membres a été approuvée par référendum en septembre 2005. Ce système est encore dans une phase transitoire, avec des contingents pour les permis de travail de courte et longue durée, mais la règle de préférence pour les personnes ayant déjà droit à travailler en Suisse (règle de préférence nationale) et les contrôles *ex ante* sur les salaires et les conditions de travail ont été levés pour les anciens membres de l'UE en juin 2004 (encadré 6.2). Cet accord est censé aider à atténuer les pénuries de

### Encadré 6.2. Accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes

La Suisse a signé un accord bilatéral avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes. L'accord est entré en vigueur en juin 2002 pour l'UE-15 mais il comporte un certain nombre de mesures transitoires. Au cours de la première phase (juin 2002-juin 2004), l'entrée était limitée par des contingents de 15 000 permis de travail de longue durée et 115 500 de courte durée. Par ailleurs, la Suisse appliquait la règle de préférence nationale et des contrôles systématiques des salaires et des conditions de travail. Au cours de la deuxième phase (juin 2004-07), l'entrée reste limitée par les contingents mais la règle de préférence nationale et les contrôles systématiques sont supprimés. Après 2007, la libre circulation sera effective, encore que la Suisse se réserve le droit pendant 7 ans de rétablir les contingents en cas d'immigration massive. Malgré la suppression des contrôles *ex ante* sur les salaires et les conditions de travail, des mesures d'accompagnement ont été introduites le 1<sup>er</sup> juin 2004 contre le dumping salarial et social. Elles incluent une loi sur les travailleurs détachés en Suisse imposant le respect des réglementations suisses concernant les conditions de travail et salaires minimaux. De plus, en cas de sous-enchère abusive et répétée par rapport aux conditions de travail habituelles, l'extension des conventions collectives de travail peut être facilitée et il existe l'option d'utiliser des contrats d'emploi standards incluant des salaires minimaux. Des commissions tripartites ont été établies pour procéder à des contrôles *ex post* des salaires et conditions de travail.

Pour les nouveaux membres de l'Union européenne, un protocole à l'ALCP entrera en vigueur en 2006. L'extension de la libre circulation des personnes a été approuvée par référendum en septembre 2005. Cependant, les contingents progressifs, la règle de préférence nationale et les contrôles systématiques des salaires et des conditions de travail des immigrants pourront être maintenus jusqu'en mai 2011. Dans la perspective de l'extension de l'ALCP, l'accès des ressortissants de ces pays au marché du travail suisse est déjà facilité depuis novembre 2004, notamment par l'établissement de contingents préférentiels pour les permis de travail et l'ouverture du marché du travail suisse dans le secteur agricole aux travailleurs peu qualifiés. Comme pour les anciens membres de l'UE, la Suisse garde le droit de réimposer des contingents jusqu'en 2014 en cas d'immigration massive. De plus, des améliorations supplémentaires des mesures d'accompagnement ont été adoptées et entreront en vigueur en même temps que le protocole à l'ALCP (inspecteurs du marché du travail supplémentaires, sanctions plus sévères, une plus grande facilité d'extension des conventions collectives de travail, etc.).

main-d'œuvre pendant les périodes de forte conjoncture, et à importer des travailleurs hautement qualifiés et d'autres peu qualifiés pour compléter la main-d'œuvre nationale, réduisant ainsi le risque de délocalisation des entreprises.

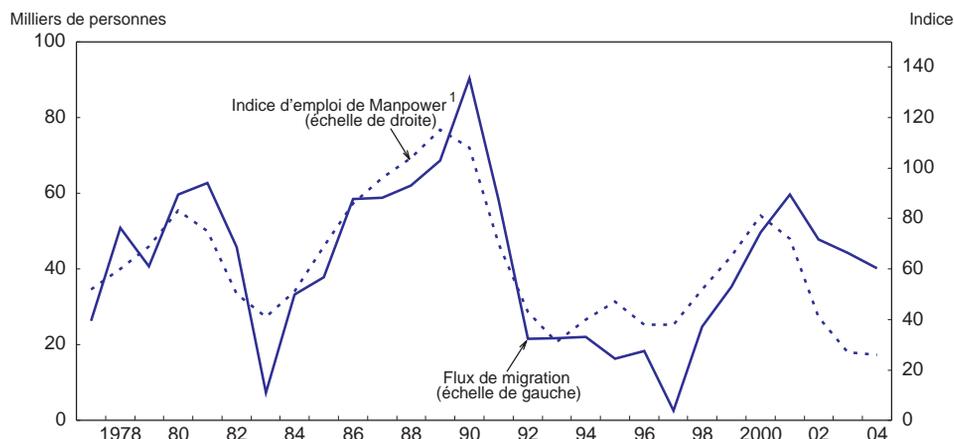
Jusqu'à présent, les effets de cet accord sur l'immigration sont peu marqués, en partie en raison de la faiblesse de l'activité économique suisse<sup>1</sup>. Cependant, même si l'immigration totale a légèrement diminué, on note une forte progression de l'afflux de ressortissants des pays de l'UE aux dépens de ceux d'autres pays, conformément aux objectifs de la politique de l'immigration. Les flux d'immigration en provenance de l'UE ont maintenant rattrapé ceux de l'immigration en provenance d'autres pays. Cette évolution s'explique par le fait que des contingents plus importants de permis de travail ont été réservés aux ressortissants de l'UE. Le total des contingents n'a cependant pas été utilisé, surtout en ce qui concerne les permis à court terme pour les travailleurs de l'UE et les

permis à long terme pour les travailleurs des états non membres de l'UE<sup>2</sup>. L'extension de l'accord bilatéral aux nouveaux membres de l'UE ne devrait pas générer une immigration massive, même après la suppression des contingents en 2011. En effet, les incitations à migrer devraient diminuer au fur et à mesure où les nouveaux pays membres s'embarquent dans un processus de rattrapage. Des estimations basées sur l'extrapolation de projections UE suggèrent que les flux d'immigration en provenance des nouveaux pays membres pourraient atteindre à peu près 4 600 personnes par an lorsque la circulation des personnes sera complètement libéralisée (Brunetti, 2004). À titre de comparaison, l'immigration totale nette a été en moyenne de 20 000 personnes par an entre 1994 et 2002.

Les entrées nettes de migrants permanents observées depuis juin 2002 viennent principalement d'Allemagne et du Portugal. L'immigration de travailleurs allemands est induite par le taux élevé de chômage qui sévit en Allemagne, l'intégration grandissante des deux pays et le changement de résidence des travailleurs frontaliers (pour des raisons fiscales). En revanche, la forte poussée de l'immigration portugaise observée depuis juin 2002 s'explique dans une grande mesure par la conversion de permis à court terme existants en permis à long terme et par la régularisation des immigrants clandestins. La suppression des conditions strictes de qualification pour les immigrants en provenance de l'UE a permis l'utilisation de permis à long terme par des branches d'activité saisonnières qui, auparavant, n'avaient généralement accès qu'aux permis de travail à court terme. Jusqu'à présent, cela ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet sur le niveau moyen d'instruction des travailleurs étrangers. On peut noter que les personnels de R-D et de santé ont plus fréquemment dû être embauchés sur des permis à court terme parce les permis à long terme ont été utilisés dans les secteurs agricole, de la construction et de l'hôtellerie/restauration.

On n'observe pas jusqu'à présent d'effets importants de l'entrée en vigueur de l'ALCP sur le chômage et les rémunérations. Dans le passé, il a toujours existé un lien étroit entre le niveau de l'emploi et les flux migratoires, la migration réagissant avec un an de décalage par rapport à l'emploi, et l'ALCP paraît n'y avoir rien changé (graphique 6.1). Il n'y a pas non plus de corrélation systématique entre les flux d'immigration et les taux de chômage dans

Graphique 6.1. Flux d'immigration et indice de l'emploi



1. Immigration d'actifs résidents et variations du stock de travailleur frontaliers, « courte durée » et saisonniers.

Source : Rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE pour la période 01/06/2002 -31/12/2004.

les différentes branches d'activité, même si certains secteurs à forte immigration ont connu des hausses de taux de chômage supérieures à la moyenne<sup>3</sup>. Cela vaut aussi pour l'évolution des rémunérations, bien que la période d'observation soit trop courte pour que l'on puisse tirer des conclusions fermes.

Les travaux des commissions tripartites, chargées de se pencher sur les cas de dumping social, ont révélé très peu de cas jusqu'à présent. La possibilité d'imposer des salaires minimums et/ou d'étendre les conventions collectives en cas de dumping social n'a pas encore été utilisée. Si ces mesures s'avéraient nécessaires, il faudrait y recourir avec précaution car une moins grande flexibilité du marché du travail s'accompagnerait probablement d'un chômage structurel plus élevé.

### L'activité à plein-temps des femmes sur le marché du travail peut être considérablement renforcée<sup>4</sup>

L'emploi équivalent plein-temps des femmes n'est qu'à un niveau moyen en comparaison internationale, malgré des taux très élevés d'emploi des femmes (tableau 6.1). Environ la moitié des femmes salariées travaillent à temps partiel en Suisse, contre un quart seulement, en moyenne, dans la zone OCDE. Même si les contrats à temps partiel permettent aux femmes de concilier travail et vie de famille, ils impliquent aussi la perte d'une grande part de ressources humaines, parfois des femmes hautement qualifiées. Il est possible que les femmes choisiraient de travailler de plus longues heures si les obstacles à leur participation à temps plein sur le marché du travail étaient éliminés. Si les taux d'activité et le nombre d'heures de travail des femmes se rapprochaient de ceux des hommes, le volume de l'offre de main-d'œuvre augmenterait notablement d'ici à 2050, se traduisant par une progression d'au moins 15 % du PIB de la Suisse (OCDE, 2004b) (graphique 6.2). Une telle augmentation de l'offre de travail féminine serait donc suffisamment forte pour plus que compenser l'effet du vieillissement de la population sur l'offre de travail et le PIB au cours des prochaines décennies.

Tableau 6.1. **Taux d'emploi féminin, non corrigé des heures travaillées**

En pourcentage, 2004

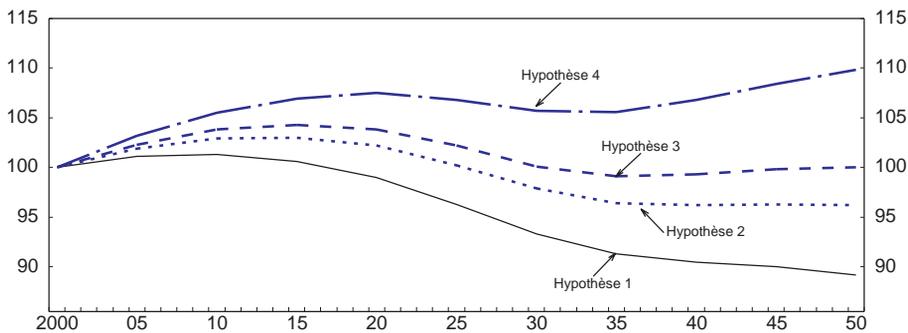
	Non ajusté		Ajusté des heures travaillées <sup>1</sup>	
	Ratio	Classement	Ratio	Classement
Suède	71.6	4	60.9	1
Portugal	65.2	8	60.7	2
Finlande	66.5	6	59.3	3
Danemark	72.5	2	58.3	4
Norvège	73.7	1	55.1	5
Autriche	60.5	9	52.2	6
Royaume-Uni	66.6	5	51.4	7
<b>Suisse</b>	<b>71.7</b>	<b>3</b>	<b>51.1</b>	<b>8</b>
France	57.5	11	49.0	9
Espagne	50.2	15	45.7	10
Allemagne	59.1	10	45.5	11
Irlande	56.4	12	44.7	12
Belgique	53.1	13	42.9	13
Luxembourg	50.8	14	41.4	14
Pays-Bas	66.2	7	40.0	15
Italie	45.6	16	39.0	16

1. Le taux ajusté est calculé comme le rapport du total d'heures hebdomadaires habituelles divisé par 40 et la population d'âge actif.

Source : OCDE, d'après les données de l'Enquête européenne sur la population active.

### Graphique 6.2. Incidence de la durée du travail hebdomadaire sur l'offre de main-d'œuvre

Nombre total d'heures hebdomadaires, indice 2000 = 100



1. L'hypothèse 1 suppose des taux d'activité constants ainsi qu'une durée de travail hebdomadaire constante pour les hommes et les femmes entre 2000 et 2050.
2. L'hypothèse 2 suppose que les taux de participation féminine atteignent le niveau des taux masculins en 2050, et une durée de travail hebdomadaire constante.
3. L'hypothèse 3 suppose les taux de participation constants et que la durée de travail hebdomadaire des femmes atteignent celle des hommes en 2050.
4. L'hypothèse 4 suppose que les taux de participation féminine ainsi que la durée de travail hebdomadaire des femmes rejoignent ceux des hommes en 2050.

Source : OCDE (2004), *Bébés et employeurs : Comment réconcilier travail et vie de famille*, vol. 3, graphique 6.3, p. 213.

Tout le monde s'accorde à penser que les places de crèche pour les enfants d'âge préscolaire et les places de garderie en dehors des heures de classe sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins des parents, comme en témoignent les longues listes d'attentes pour l'accès à ces facilités<sup>5</sup>. Non seulement il n'y a pas assez de places mais les horaires d'ouverture des services de garde sont généralement restreints. L'âge de la scolarité obligatoire est de 7 ans et l'école élémentaire, qui n'est pas obligatoire mais est assurée par le secteur public, commence normalement à 5 ans. Seuls 5 % des enfants fréquentent l'école à trois ans et moins de 30 % à quatre ans, alors que les taux de scolarisation sont de 80 % ou plus dans de nombreux pays d'Europe. Les horaires de classe sont aussi plus courts que les horaires de travail des parents et les journées ne sont souvent pas continues (repas non assuré). Les horaires réduits de garde d'enfants et de classe sont considérés comme l'un des principaux obstacles au passage du travail à temps partiel au travail à temps plein.

Même lorsque les parents réussissent à trouver une place en crèche ou en garderie, les prix élevés peuvent décourager les mères de travailler, surtout quand elles ont de jeunes enfants (tableau 6.2). Les frais de garde d'enfant sont généralement plus élevés pour les personnes qui travaillent à plein-temps que pour celles qui travaillent à temps partiel. Le taux moyen effectif d'imposition sur le revenu secondaire d'un ménage, si l'on ajoute les frais de garde d'enfants, varie de 60 % dans le canton de Vaud à 80 % dans le canton de Zurich. Quand l'apporteur de revenu secondaire travaille à temps partiel (gagnant, par exemple, un tiers du salaire de l'ouvrier moyen), le taux d'imposition est de 40 à 50 %, en raison principalement des frais moins élevés de garde d'enfants. Les frais de garde d'enfants sont aussi tout à fait prohibitifs pour les parents isolés qui veulent travailler à temps complet, surtout dans le canton de Zurich.

Les dépenses publiques au titre de la garde d'enfants restent très faibles en comparaison de celles des autres pays, à 0.2 % du PIB, c'est-à-dire moins de la moitié de la moyenne UE. Il y a des arguments qui plaident en faveur d'une augmentation des subventions pour garde

Tableau 6.2. **Imposition des apporteurs de revenu secondaire et des parents isolés avec ou sans frais de garde d'enfants**

Panneau A. Couple avec deux enfants âgés de 1 et 4 ans

	Vaud			Zurich		
	33	67	100	33	67	100
Gains salariaux bruts (en % du gain de l'ouvrier moyen) <sup>1</sup>	33	67	100	33	67	100
Taux d'imposition effectifs moyens sur les deuxièmes apporteurs <sup>2</sup>						
Sans frais de garde d'enfants	17	21	24	17	21	24
Avec frais de garde partielle pour les 2 enfants <sup>3</sup>	41	40	41	48	46	53
Avec frais de garde complète pour les 2 enfants <sup>3</sup>	66	60	58	83	73	84

Panneau B. Parent isolé avec 2 enfants âgés de 1 et 4 ans

	Vaud			Zurich			Tessin		
	33	67	100	33	67	100	33	67	100
Gains salariaux bruts (en % du gain de l'ouvrier moyen) <sup>1</sup>	33	67	100	33	67	100	33	67	100
Taux d'imposition marginaux effectifs sur les gains supplémentaires <sup>4</sup>									
Sans frais de garde d'enfants	..	11	20	..	9	24	..	100	20
Avec frais de garde partielle pour les 2 enfants	..	15	33	..	34	49	..	..	..
Avec frais de garde complète pour les 2 enfants	..	20	48	..	61	79	..	..	..

1. Le gain de l'ouvrier moyen fait référence aux gains annuels d'un ouvrier moyen dans le secteur manufacturier. Le premier apporteur de revenus de la famille est supposé gagner 100 % du gain moyen.
2. Les taux d'imposition effectifs moyens sur les deuxièmes apporteurs sont déterminés par la différence entre l'accroissement des gains bruts et l'accroissement du revenu net, lorsque le deuxième apporteur gagne 33 %, 67 % et 100 % du gain moyen, exprimée en pourcentage de la variation des gains bruts. Le premier apporteur est censé gagner le gain moyen.
3. En raison du lien entre les gains et les heures travaillées, et par conséquent le nombre d'heures de garde d'enfants nécessaire, certaines situations sont plus fréquentes que d'autres. Par exemple, il semble improbable qu'une personne travaillant à plein-temps ne gagne que 33 % du gain moyen; a contrario, une personne gagnant 100 % du gain moyen serait plus susceptible d'avoir besoin d'une garde d'enfants à temps complet que partiel.
4. Les taux d'imposition effectifs marginaux sur les gains supplémentaires sont définis comme la différence entre l'accroissement des gains bruts et l'accroissement du revenu net, lorsque le parent isolé augmente ses heures travaillées ou son revenu de 33 % à 67 % et de 67 % à 100 % du gain moyen, exprimée en pourcentage de la variation des gains bruts.

Source : OCDE (2004b), *Bébés et employeurs – Comment concilier travail et vie de famille* (volume 3) : Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse, Paris.

d'enfants. *Premièrement*, la garde et l'éducation des enfants en bas âge ont des retombées positives sur leurs résultats scolaires futurs et leur socialisation, bien que les observations ne soient pas aussi claires pour les enfants de moins d'un an. Cela favoriserait en particulier l'intégration des enfants d'immigrants. *Deuxièmement*, les subventions pour garde d'enfant permettent de réduire le taux d'imposition effectif élevé pour les mères, qui est une source de distorsion particulièrement importante, celles-ci ayant le choix entre occuper un emploi formel et faire un travail productif à la maison (tâches ménagères et garde des enfants). *Troisièmement*, les subventions pour garde d'enfant pour les mères disposant de faibles ressources peuvent aider ces dernières à sortir de leur dépendance à l'égard des prestations sociales, permettant d'économiser sur les dépenses publiques de protection sociale. D'une manière plus générale, une activité accrue des femmes, surtout dans les emplois à plein-temps, atténuerait la précarité de la situation des femmes et des enfants en cas de séparation conjugale et favoriserait l'égalité entre les sexes.

La mise en place, par la Confédération, d'un programme d'aide financière pour le développement de systèmes de garde pour les jeunes enfants, incluant l'accueil après

l'école<sup>6</sup>, est une bonne chose. Cela représente un effort notable par rapport au niveau initial du financement (0.1 % du PIB par an), mais cela ne suffira pas pour s'aligner sur les dépenses des autres pays. De plus, l'utilisation de ce programme sera sans doute limitée à la moitié environ du financement disponible en raison d'un manque de coordination entre les municipalités, qui sont le principal fournisseur de services publics de garde d'enfants, et de problèmes d'externalités<sup>7</sup>. La demande au niveau municipal est souvent insuffisante pour justifier la création d'un service local de garde d'enfants. Par ailleurs, même si les estimations font apparaître les avantages très importants de la fourniture de services de garde dans l'ensemble de l'économie, les gains pour la municipalité sont limités et le retour net sur investissement pourrait même se révéler négatif<sup>8</sup>. Ces problèmes requièrent une meilleure coordination entre les municipalités (peut-être au niveau des districts) afin de profiter des économies d'échelle et de réduire le coût unitaire de l'investissement.

L'opinion générale est actuellement favorable à une harmonisation du système scolaire dans tout le pays. Dans ce contexte, il a été proposé récemment de donner à la Confédération une compétence subsidiaire si les Cantons ne peuvent pas se mettre d'accord entre eux sur les questions relatives à la scolarité obligatoire. C'est une approche prometteuse qui pourrait être étendue à l'éducation et à la garde des enfants en bas âge. Il faut cependant un amendement constitutionnel et donc un référendum. L'offre de services de garde d'enfants pourrait aussi être accrue plus efficacement en subventionnant les parents et non les fournisseurs. Cela stimulerait la concurrence entre les fournisseurs et améliorerait ainsi la qualité et la différenciation de l'offre. Cependant, le subventionnement direct de la demande ne pourrait augmenter le volume de la main-d'œuvre féminine que si l'offre de services de garde d'enfants répond à la demande. À cet égard, l'initiative du Conseil fédéral de créer un nouveau certificat fédéral pour les professions liées à la garde d'enfants représente un pas dans la bonne direction puisque cela devrait aider à remédier à la pénurie de personnel dans ce domaine et à améliorer la qualité des services de garde d'enfants.

Une réforme du système de prestations pour enfants est à l'étude et pourrait conduire à la fois à une harmonisation et à une majoration des prestations. Une nouvelle augmentation n'est cependant pas souhaitable et il vaudrait mieux dépenser l'argent sous forme de subventions à la garde d'enfants. Les prestations pour enfants sont un moyen efficace de lutter contre la pauvreté mais elles peuvent décourager l'activité des femmes dans la mesure où elle élèvent le revenu familial et ne sont pas liées à l'exercice d'une activité professionnelle ou à l'utilisation de services formels de garde d'enfants. Ces prestations sont déjà fort élevées<sup>9</sup> et les taux de pauvreté sont bas par rapport à ceux des autres pays. De plus, dans certains cantons (le Tessin, par exemple), la subordination d'une part des prestations aux ressources (« prestations complémentaires pour enfants ») crée un taux d'imposition effectif marginal de 100 % pour les niveaux de revenu compris entre 50 et 70 % du salaire de l'ouvrier moyen (OM), ce qui incite à gagner moins de 50 % du salaire de l'OM (tableau 6.2).

L'introduction d'un bref congé parental payé est aussi une mesure qui va dans la bonne direction car elle aide les femmes à conserver leur emploi, réduit la perte potentielle de capital humain et accroît l'offre de main-d'œuvre (surtout à temps plein). Cependant, les femmes continuent souvent de travailler à temps partiel après leur maternité. L'augmentation du soutien public en faveur de la garde d'enfants devrait leur permettre de repasser d'un emploi à temps partiel à un emploi à temps complet si elles le souhaitent. La flexibilité du temps de travail est essentielle pour aider à concilier le travail et la vie de famille et elle est

principalement du ressort des entreprises. La Confédération accorde une aide financière aux organismes qui donnent des conseils aux entreprises, aux écoles et aux particuliers dans ce domaine.

Le système fiscal pénalise les apporteurs de revenu secondaire du fait de l'imposition conjointe du revenu des ménages<sup>10</sup>. La distorsion de l'offre de main-d'œuvre des femmes mariées est particulièrement marquée du fait que ces femmes ont la possibilité de réaliser un travail productif à la maison et sont donc plus sensibles aux variations du salaire net. Pour cette raison, la théorie de l'imposition optimale exigerait que les femmes mariées soient moins lourdement imposées que les célibataires, même si cela va à l'encontre des considérations d'équité. Le programme de réformes, dont la proposition du gouvernement de réformer la fiscalité des ménages était un élément, a été rejeté par référendum en mai 2004. Une nouvelle proposition est en cours d'examen, qui supprimerait la pénalité liée au mariage en exonérant d'impôt 50 % du revenu secondaire. À long terme, cependant, il serait préférable de passer à un système d'imposition séparée ou du moins d'offrir la possibilité d'opter pour cette formule, comme dans la plupart des autres pays de l'OCDE.

Enfin, le développement des mesures permettant de concilier travail et vie de famille pourrait procurer des avantages additionnels tels qu'un taux de natalité plus élevée et un plus fort investissement des femmes dans l'éducation. Le taux de natalité est très bas (1.5 enfant par femme), surtout parmi les femmes qui ont un niveau d'études élevé<sup>11</sup>, et bien inférieur aux préférences, selon les enquêtes. La faible natalité, même si elle est en partie compensée par l'immigration de personnes jeunes, aggravera le problème du vieillissement. L'expérience des autres pays laisse penser que les politiques visant à permettre de concilier le travail et la vie de famille stimulent généralement à la fois l'activité des femmes sur le marché du travail et la natalité. En ce qui concerne l'éducation, les femmes ont toujours un niveau d'instruction moins élevé que celui des hommes malgré un net progrès ces dernières décennies. Des niveaux d'instruction plus élevés augmentent l'activité des femmes sur le marché du travail, surtout dans les emplois à plein-temps, et rehaussent leur productivité. Des politiques plus actives visant à permettre de concilier travail et vie de famille amélioreront les perspectives de carrière des femmes et les inciteront peut-être davantage à étudier plus longtemps.

## Évaluation

Malgré le manque de vigueur de l'activité, la situation sur le marché du travail demeure très favorable en Suisse, avec des taux d'activité élevés et un taux de chômage relativement bas. Les autorités devraient poursuivre leur politique prudente à l'égard du système d'assurance chômage, limitant autant que possible les effets désincitatifs sur l'offre et la demande de main-d'œuvre. La signature d'un accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, récemment étendu par référendum aux nouveaux pays membres, a eu peu d'impact jusqu'à présent sur le marché du travail. Bien que cet accord devrait permettre à la Suisse d'avoir accès à des travailleurs hautement et faiblement qualifiés complémentaires de sa main-d'œuvre, on ne s'attend pas à de larges flux d'immigration car l'ouverture sera graduelle et la Suisse garde le droit de réimposer des contingents jusqu'en 2014. Les mesures qui ont été introduites pour protéger la main d'œuvre nationale, telles que la possibilité d'imposer des salaires minimaux et/ou d'étendre les conventions collectives en cas de dumping social, devraient cependant être utilisées avec prudence de manière à ne pas réduire la flexibilité du marché du travail.

Bien que les taux d'emploi soient élevés, il est néanmoins possible d'augmenter considérablement l'utilisation du facteur travail, surtout les heures travaillées par les femmes qui restent faibles en comparaison internationale suite au grand nombre d'emplois à temps partiels. Les femmes ne devraient pas être confrontées à de fortes désincitations à participer plus activement au marché du travail. Il faut agir à tous les niveaux pour développer des services abordables de garde d'enfants à temps plein, tant pour les enfants en bas âge que pour les enfants d'âge scolaire, et pour réduire les mesures fiscales qui incitent les femmes mariées à ne pas travailler (encadré 6.3). Il faudrait également poursuivre les efforts

### Encadré 6.3. **Recommandations d'action concernant le marché du travail**

- Utiliser avec précaution la possibilité d'imposer des salaires minimums et d'étendre les conventions collectives en cas de dumping social.
- Accroître l'implication de la Confédération dans la fourniture de services de garde d'enfants, y compris en encourageant la coordination à chaque niveau de gouvernement et entre les différents niveaux d'administration.
- Développer l'éducation des enfants en bas âge.
- Encourager les cantons à développer les services d'accueil des enfants après l'école, passer à la journée de classe continue, et prévoir des cantines afin de permettre aux parents de travailler ou de travailler plus longuement.
- Allouer au moins une partie des subventions à la garde d'enfants directement aux parents et non aux fournisseurs.
- Subordonner toute augmentation des prestations pour enfant à l'exercice d'une activité ou à l'utilisation des services de garde d'enfants.
- Supprimer les désincitations fiscales à travailler pour les femmes mariées.
- Poursuivre les efforts d'assouplissement des horaires de travail pour les parents qui travaillent.

d'assouplissement des horaires de travail dans les entreprises. En revanche, une nouvelle augmentation des prestations pour enfants n'est pas souhaitable en raison de leurs effets négatifs sur l'offre de main-d'œuvre et des niveaux déjà relativement bas de pauvreté. Toute augmentation devrait être subordonnée à l'exercice d'une activité professionnelle ou à l'utilisation de services de garde d'enfants. Enfin, le maintien d'un degré élevé d'utilisation du facteur travail nécessitera de mettre fin à la baisse tendancielle de la participation masculine, surtout des travailleurs âgés, en rendant plus restrictives les conditions d'accès à la pré-retraite, à l'assurance-invalidité et à l'aide sociale (chapitre 3).

### Notes

1. Pour une information plus détaillée sur l'impact de l'accord de libre circulation des personnes avec l'Union européenne, voir le « Rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 décembre 2004 », publié conjointement par le Secrétariat d'État à l'économie, l'Office fédéral des migrations et l'Office fédéral de la Statistique (2005).
2. En outre, la possibilité de réaffecter à des migrants de l'UE des contingents inutilisés de permis de travail à long terme destinés à des immigrants venant de pays non membres de l'UE n'a pas été mise à profit.

3. Une hausse du taux de chômage supérieure à la moyenne et une forte immigration s'observent dans trois secteurs : l'hôtellerie et la restauration, l'immobilier, l'informatique et la R-D, et le commerce et la réparation. En revanche, on observe des hausses du chômage inférieures ou égales à la moyenne et une forte immigration dans l'éducation, les services sociaux et de santé et les autres services. Géographiquement, la région lémanique est celle qui enregistre les plus fortes poussées de chômage et d'immigration. Il est cependant difficile de distinguer les effets de l'immigration et d'autres changements simultanés sur le chômage.
4. Pour une analyse plus détaillée de ces questions, voir OCDE (2004b).
5. Une étude récente estime la pénurie à 50 000 places pour un prix de CHF 50 par jour, contre 30 000 places actuellement disponibles. La demande aux prix actuels, proches de CHF 100, serait moins élevée, mais quand même importante.
6. Ce programme durera huit ans et le financement pour les quatre premières années (2003-07) s'élève à 200 millions de CHF. Le financement est disponible sous forme de subventions directes aux fournisseurs, dès lors que les critères de qualité définis au niveau cantonal sont respectés, mais il est limité à trois ans.
7. Jusqu'à présent, environ 70 % du financement utilisée a été par des organismes privés et environ 30 % par les municipalités.
8. Selon une étude de 2003 portant sur la municipalité de Zurich, le retour sur un investissement de 1 CHF dans la fourniture de services de garde d'enfants est de 3-4 CHF en raison des impôts directs et indirects payés par les fournisseurs, de l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre des parents et de la réduction des dépenses de protection sociale. Cependant, le gain net est négatif pour la municipalité de Zurich car la moitié des recettes fiscales et réduction des dépenses sociales profite aux cantons et à la Confédération.
9. Des calculs fondés sur le modèle fiscal de l'OCDE de 2001 ont montré que les prestations pour enfants élevaient le revenu disponible d'une famille ayant deux enfants de 10 % par rapport à celui d'une famille sans enfants, proportion plus forte que la moyenne dans la zone OCDE (7.5 %) et plus ou moins égale à la moyenne dans les pays de l'UE (9 %) (Jaumotte, 2003). Le niveau des prestations pour enfants varie cependant selon les cantons.
10. Dans le système d'imposition conjointe, le taux d'imposition sur le premier franc gagné par l'épouse est le taux d'imposition sur le dernier franc gagné par le mari. Une femme mariée est donc imposée plus lourdement qu'une femme célibataire ayant des gains équivalents.
11. Quatre femmes sur dix ayant une formation universitaire n'ont pas d'enfants, contre 20 % dans l'ensemble de la population.

## Bibliographie

- Aeberli, C. et H.-M. Binder (2005), « L'école à journée continue. Fil rouge pour une mise en œuvre à l'usage des communes », Avenir Suisse, Zurich.
- Brunetti, A. (2004), « Les conséquences économiques de l'élargissement de l'UE pour la Suisse », *La Vie économique*, revue de politique économique, 3-2004.
- Crettaz, E. (2004), « Travailler et être pauvre. Les working poor en Suisse. Ampleur du phénomène et groupes à risque d'après l'Enquête suisse sur la population active 2003 (ESPA) », Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel.
- Département fédéral de l'économie (2005), « Chômage des jeunes en Suisse : Explications et mesures prises ».
- Département fédéral de l'économie et Département fédéral de l'intérieur (2004), Allocutions du président de la Confédération Joseph Deiss et du conseiller fédéral Pascal Couchepin lors de la conférence de presse « Conciliation du travail et de la famille : étude OCDE », Bern, 28 October.
- Durand, M. (2004), « Présentation de la revue thématique de l'OCDE – Bébés et employeurs pour la Suisse », Berne, 28 octobre.
- Flückiger, Y. et J.-M. Falter (2004), « Recensement fédéral de la population 2000. Formation et travail. Le marché suisse du travail et son évolution », OFS, Neuchâtel.
- Jaumotte, F. (2003), « Labour force participation of women : empirical evidence on the role of policy and other determinants in OECD countries », *Revue économique de l'OCDE*, n° 37, Paris.
- Le Temps (2005a), « Chômage : la fin de l'exception romande », 14 juin.

- Le Temps (2005b), « 50 000 enfants n'ont pas de place en crèche: la faute aux communes », 28 juin.
- Le Temps (2005c), « L'école fera l'objet d'un vote populaire », 18 août.
- Marti, M., S. Osterwald et A. Müller (2003), « Prekäre Arbeitsverhältnisse in der Schweiz », *Arbeitsmarktpolitik* n° 9, Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Berne.
- Mühlemann, S., J. Schweri et S.C. Wolter (2004), « Pourquoi les entreprises ne forment pas d'apprentis et que faire pour y remédier », *La Vie économique*, revue de politique économique, 9-2004.
- OCDE (2004a), *Études économiques de l'OCDE : Suisse – volume 2003*, Paris.
- OCDE (2004b), *Bébés et employeurs – Comment concilier travail et vie de famille (volume 3) : Nouvelle-Zélande, Portugal et Suisse*, Paris.
- Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (2005), « La formation professionnelle en Suisse en 2005. Faits et données chiffrées ».
- Office Fédéral de la Statistique (2005), « Vie active et rémunération du travail – Panorama », 16 février.
- SECO (2004a), « Concilier travail et famille : une priorité politique pour le Conseil fédéral », Berne, 28 octobre.
- SECO (2004b), « Gagner davantage n'est pas toujours très lucratif », Berne, 25 janvier.
- SECO, Office fédéral des migrations et OFS (2005), « Conséquences de la libre circulation des personnes sur le marché du travail suisse : Un premier bilan », Rapport de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2002 au 31 décembre 2004, Berne, 28 juin.
- Wolter, S. C., S. Mühlemann et J. Schweri (2003), « Why some firms train apprentices and many others do not », *IZA Discussion Paper*, n° 916.
- Wolter, S. C. et J. Schweri (2003), « Coût/Bénéfice de la formation des apprentis pour les entreprises suisses. Résumé et résultats de l'étude de Stephan C. Wolter et Jürg Schweri », Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie et Office fédéral de la statistique.

## Glossaire

<b>ALCP</b>	Accord sur la libre circulation des personnes
<b>AFF</b>	Administration fédérale des finances
<b>AGCS</b>	Accord général sur le commerce des services
<b>AI</b>	Assurance invalidité
<b>AIR</b>	Analyse de l'impact des réglementations
<b>AVS</b>	Assurance vieillesse de base
<b>BNS</b>	Banque nationale suisse
<b>CFF</b>	Compagnie des chemins de fer fédéraux
<b>CHF</b>	Franc suisse
<b>CJCE</b>	Cour de justice des communautés européennes
<b>Comco</b>	Commission de la concurrence
<b>ComCom</b>	Commission fédérale de la communication
<b>CSIAS</b>	Conférence suisse des institutions d'action sociale
<b>CTI</b>	Commission chargée des coopérations de recherche entre entreprises et universités
<b>DFF</b>	Département fédéral des finances
<b>DPI</b>	Droit de propriétés intellectuelles
<b>EPF</b>	Écoles polytechniques fédérales
<b>ESP</b>	Équivalent subvention à la production
<b>ESPA</b>	Enquête sur la population active
<b>GEM</b>	<i>Global Entrepreneurship Monitor</i>
<b>HES</b>	Hautes écoles spécialisées
<b>IPC</b>	Indice des prix à la consommation
<b>IPO</b>	Introduction en bourse
<b>JPO</b>	Office japonais de brevets
<b>LAMAL</b>	Loi de l'assurance maladie
<b>LapEl</b>	Loi sur l'approvisionnement en électricité
<b>LIBOR</b>	<i>London InterBank Offered Rate</i>
<b>LIE</b>	Loi sur les installations électriques
<b>LMI</b>	Loi sur le marché intérieur
<b>LPP</b>	Loi sur la prévoyance professionnelle
<b>OEB</b>	Office européen de brevets
<b>OFAS</b>	Office fédéral des assurances sociales
<b>OFS</b>	Office fédéral de la statistique
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>OM</b>	Ouvrier moyen
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OTT</b>	Office de transfert technologique
<b>PAB</b>	Plan d'allègement budgétaire

---

<b>PAT</b>	Plan d'abandon des tâches
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PPA</b>	Parité de pouvoir d'achat

## Table des matières

<b>Résumé</b> .....	8
<b>Évaluations et recommandations</b> .....	11
<b>Chapitre 1. Principaux défis de la politique économique</b> .....	25
Tendances récentes, perspectives à court terme et politique macroéconomique. . .	26
Un meilleur contrôle des dépenses publiques est nécessaire.....	35
... ce qui requiert de poursuivre l'amélioration du cadre budgétaire.....	38
... de réformer en profondeur les programmes sociaux et d'accroître l'efficacité du secteur public .....	40
La Suisse souffre d'un déficit de croissance de la production et du revenu par tête . . .	42
La concurrence contribue à la croissance .....	47
L'innovation peut encore être renforcée .....	51
Stimuler la croissance de la population active .....	60
Réduire les émissions de carbone de façon efficace par rapport aux coûts .....	62
La stratégie des autorités en perspective .....	63
Notes .....	64
Bibliographie .....	65
Annexe 1.A1. Train de mesures en faveur de la croissance .....	67
Bibliographie .....	68
Annexe 1.A2. Progrès en matière de réformes structurelles .....	69
<b>Chapitre 2. Améliorer le cadre budgétaire</b> .....	73
Une nouvelle amélioration du cadre de la politique budgétaire est nécessaire. . .	74
Malgré des difficultés initiales, le frein à l'endettement a renforcé la discipline budgétaire .....	75
Mais cette règle comporte toujours des lacunes .....	75
La forte interdépendance des relations entre administrations freine aussi l'assainissement .....	75
Le contrôle des dépenses à moyen terme devrait être amélioré .....	76
La politique budgétaire pourrait être gérée de façon plus globale et plus transparente .....	77
Notes .....	79
Bibliographie .....	79
<b>Chapitre 3. Réformer les programmes sociaux et accroître l'efficacité des interventions publiques</b> .....	81
Des réformes dans le domaine social sont urgentes pour freiner les dépenses publiques .....	82
Renforcer l'efficacité des interventions publiques .....	97
Une réforme fiscale serait souhaitable .....	99
Notes .....	103
Bibliographie .....	105

Chapitre 4. <b>La concurrence contribue à la croissance</b> .....	109
Le nouveau cadre juridique relatif à la concurrence est maintenant en place ....	110
Les réformes relatives aux industries de réseau doivent s'accélérer .....	112
Le niveau des aides à l'agriculture est extrêmement élevé .....	115
La mise en place du marché intérieur n'est pas encore achevée .....	115
Le secteur des marchés publics devrait être unifié .....	116
Les entraves techniques et autres obstacles à la concurrence étrangère devraient être réduits .....	117
Évaluation .....	119
Notes .....	121
Bibliographie .....	122
Chapitre 5. <b>Marges d'amélioration dans le domaine de l'innovation</b> .....	123
Politique d'innovation .....	124
Conditions et politiques cadres .....	137
Conclusions .....	144
Notes .....	147
Bibliographie .....	150
Chapitre 6. <b>L'offre de travail peut encore augmenter</b> .....	153
Les problèmes structurels sur le marché du travail demeurent limités .....	154
L'Accord sur la libre circulation des personnes signé avec l'UE a eu peu d'effets jusqu'à présent .....	155
L'activité à plein-temps des femmes sur le marché du travail peut être considérablement renforcée .....	158
Évaluation .....	162
Notes .....	163
Bibliographie .....	164
<b>Glossaire</b> .....	166
<b>Encadrés</b>	
1.1 Un secteur public important ou croissant pose-t-il un problème pour la croissance économique? .....	41
1.2 Mesurer la production et le revenu .....	43
1.3 Les difficultés de mesure de la productivité du travail .....	46
1.4 Indicateurs des enquêtes sur l'innovation : évaluation comparative de la Suisse .....	53
1.5 L'érosion de l'avance suisse en matière de R-D est-elle conjoncturelle ou structurelle? .....	56
2.1 Recommandations pour améliorer le cadre budgétaire .....	78
3.1 Recommandations concernant le secteur public .....	101
4.1 Principaux éléments de la révision de la loi sur les cartels .....	110
4.2 Le marché de l'assurance-incendie .....	111
4.3 Recommandations concernant la politique de la concurrence .....	119
5.1 Financement de l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE .....	135
5.2 Recommandations concernant la politique d'innovation .....	145
6.1 S'attaquer au manque de places d'apprentissage et au chômage des jeunes ....	155
6.2 Accords bilatéraux sur la libre circulation des personnes .....	156
6.3 Recommandations d'action concernant le marché du travail .....	163

**Tableaux**

1.1. Tendances récentes .....	27
1.2. Perspectives à court terme .....	29
1.3. Compte des administrations publiques .....	34
1.4. Performance de la production et de la croissance des revenus .....	42
1.5. Décomposition de la croissance de la production potentielle .....	45
1.6. Productivité du travail et effets de l'utilisation de la main-d'œuvre .....	47
1.7. Perspectives à long terme .....	49
1.8. La performance d'innovation du secteur privé .....	54
1.9. Dépenses de R-D des entreprises par secteur .....	57
1.10. Dépenses de R-D selon l'intensité de la technologie et du savoir .....	59
1.11. Croissance de la productivité du travail .....	60
1.A1.1. Le train de mesures en faveur de la croissance .....	67
3.1. Dépenses, recettes et utilisation des soins de santé .....	92
5.1. Activités des bureaux de transfert de technologie dans quelques pays de l'OCDE .....	129
5.2. Motifs des activités de R-D hors de Suisse .....	132
6.1. Taux d'emploi féminin, non corrigé des heures travaillées .....	158
6.2. Imposition des apporteurs de revenu secondaire et des parents isolés avec ou sans frais de garde d'enfants .....	160

**Graphiques**

1.1. Contributions à la croissance du PIB réel .....	26
1.2. Indicateurs du marché du travail et de l'inflation .....	28
1.3. Indicateurs de la politique monétaire .....	31
1.4. Solde budgétaire des administrations publiques .....	32
1.5. Les finances publiques dans une perspective internationale .....	36
1.6. Les finances publiques par niveau d'administration .....	37
1.7. Croissance des dépenses publiques par catégorie .....	38
1.8. Variation des prélèvements dans les pays de l'OCDE .....	39
1.9. Niveau des prélèvements dans les pays de l'OCDE .....	40
1.10. Croissance, inflation et évolution monétaire depuis le milieu des années 80 .....	44
1.11. Taux d'investissement et efficacité dans quelques pays de l'OCDE .....	48
1.12. Comparaison de niveaux de prix .....	50
1.13. Comparaison internationale de la réglementation et des politiques sur les marchés des produits .....	51
1.14. Intensité de R-D .....	52
1.15. Brevets triadiques .....	53
1.16. Évolution des activités d'innovation des entreprises suisses .....	55
1.17. Profits, R-D et innovation .....	56
1.18. Dépenses totales de R-D des entreprises .....	58
1.19. Secteurs à forte intensité technologique et de savoir .....	58
1.20. Évolution du marché du travail dans les années 90 .....	61
3.1. Dépenses sociales .....	82
3.2. Effet d'une indexation de la longévité sur le taux de dépendance .....	84
3.3. Taux de participation de la population active âgée .....	87
3.4. Coût budgétaire associé aux fonds de pension privés .....	88
3.5. Niveaux relatifs du prix de la santé .....	93
4.1. Orientation de la réglementation dans quelques industries de réseaux .....	120

5.1. Performance en matière d'innovation : atouts et faiblesses . . . . .	124
5.2. Évolution du financement public de la R-D . . . . .	125
5.3. Financement privé de la R-D dans le secteur non marchand . . . . .	126
5.4. Recherche fondamentale et publications scientifiques . . . . .	127
5.5. Politiques fiscales et de subventions à la R-D des entreprises . . . . .	129
5.6. Chercheurs dans le secteur des entreprises . . . . .	131
5.7. Diplômes universitaires en sciences et ingénierie . . . . .	131
5.8. Niveau d'études de la population adulte . . . . .	133
5.9. Taux d'obtention de diplômes du niveau du doctorat . . . . .	137
5.10. Mesures de l'activité entrepreneuriale . . . . .	138
5.11. Obstacles à l'entrepreneuriat . . . . .	140
5.12. Investissement en capital-risque . . . . .	143
6.1. Flux d'immigration et indice de l'emploi . . . . .	157
6.2. Incidence de la durée du travail hebdomadaire sur l'offre de main-d'œuvre . . . . .	159

*La présente Étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement de l'OCDE, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

*La situation et les politiques économiques de la Suisse ont été examinées par le Comité le 2 novembre 2005. Le projet de rapport a ensuite été révisé eu égard aux discussions et a fait l'objet d'une approbation finale en tant que rapport de l'ensemble du Comité le 25 novembre 2005.*

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Claude Giorno et Florence Jaumotte sous la supervision de Peter Hoeller.*

*La précédente Étude de la Suisse a été publiée en janvier 2004.*

## STATISTIQUES DE BASE DE LA SUISSE

### LE PAYS

Superficie (milliers de km <sup>2</sup> )	41.3	Villes principales (milliers d'habitants, 31.12.2003) :	
Terres cultivées, prairies et pâturages (milliers de km <sup>2</sup> )	15.3	Zurich	342.8
Forêts (milliers de km <sup>2</sup> )	12.7	Bâle	164.8
		Genève	178.5
		Berne	122.9

### LA POPULATION

Population (milliers, 31.12.2004)	7 415	Population active civile occupée (milliers, 2004)	4 185
Habitants par km <sup>2</sup> (2004)	180	Agriculture (%)	3.7
Accroissement naturel net (milliers, 2004)	12.9	Industrie et bâtiment (%)	23.7
Nombre de travailleurs étrangers (milliers, 2003)	1 046	Services (%)	72.6

### LA PRODUCTION

Produit intérieur brut, prix courants (2004)		Formation brute de capital fixe, prix courants (2004)	
Milliards de CHF	445.8	% du PIB	20.9
Par tête (USD)	48 376	Par tête (USD)	10 116

### L'ÉTAT

Consommation publique (% du PIB, 2004)	11.9	Composition du Parlement (nbre de sièges)	Conseil national	Conseil des États
Administrations publiques (% du PIB, 2004)		Parti socialiste	52	9
Dépenses	38.3	Union démocratique du centre	55	8
Recettes	37.0	Parti radical-démocratique	36	14
Dette	55.6	Parti radical-chrétien	28	15
		Autres	29	0
		Dernières élections : octobre 2003		
		Prochaines élections : octobre 2007		

### LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et services (% du PIB, 2004)	46.2	Importations de biens et services (% du PIB, 2004)	38.7
Exportations de marchandises (milliards de CHF, 2004)	141.7	Importations de marchandises (milliards de CHF, 2004)	132.4
Répartition par région (% du total, 2004)		Répartition par région (% du total, 2004)	
Pays de l'OCDE	81.9	Pays de l'OCDE	91.6
Pays de l'UE	59.5	Pays de l'UE	81.1
Pays de l'OPEP	2.9	Pays de l'OPEP	1.6
Répartition par groupe (% du total, 2004)		Répartition par groupe (% du total, 2004)	
Matières premières et produits semi-finis	24.8	Matières premières et produits semi-finis	26.9
Biens d'équipement	32.2	Biens d'équipement	26.4
Biens de consommation	42.7	Biens de consommation	41.8
Énergie	0.3	Énergie	4.9

### LA MONNAIE

Unité monétaire : Franc suisse		Unités monétaires par USD, moyenne journalière	
		Année 2004	1.2427
		Octobre 2005	1.2873



Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Switzerland 2006**

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-che-2006-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2006-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2006), « L'offre de travail peut encore augmenter », dans *OECD Economic Surveys: Switzerland 2006*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-che-2006-8-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-che-2006-8-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).